

DEMANDE DE PRET A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

N° Allocataire :

Votre NOM / Votre Prénom :

POUR QUEL ACHAT OU PROJET, DEMANDEZ-VOUS CE PRET ?

Equipement du foyer ☐ équipement ménager / mobilier / matériel lié à la venue d'un enfant Votre quotient familial doit être inférieur à 750 Euros Le montant du prêt s'élève à 750 Euros maximum	Amélioration de l'habitat ☐ (rénovation / extension du logement/ entretien courant : tapisserie, peinture...) Votre quotient familial doit être inférieur à 800 Euros Le montant du prêt s'élève à 2500 Euros maximum (majoré de 500 Euros en cas de co-financement avec l'ANAH dans le cadre de l'adaptation du logement au handicap) ☐
Pour quel achat souhaitez-vous faire le prêt ? (articles acceptés) : ☐ Lave-linge séchant ou non ☐ Sèche-linge ☐ Réfrigérateur ☐ Appareil de cuisson : gazinière, plaque de cuisson ou four ☐ Congélateur ou combiné ☐ Appareil de chauffage (une autorisation du propriétaire devra être fournie par tout locataire désirant utiliser du fuel ou du pétrole) ☐ Aspirateur ☐ Lits, canapés convertibles, bureaux, sommiers, matelas et armoires ☐ Tables, chaises, buffet ou éléments de cuisine ☐ Lave-vaisselle ☐ Matériel de puériculture ☒ Ordinateur / tablette / imprimantes Montant demandé : €	➤ Quels travaux voulez-vous entreprendre : ➤ montant demandé : € ➤ Les travaux seront effectués : ☐ par vous-même ☐ par un entrepreneur ➤ Etes-vous ? ☐ Locataire ☐ Propriétaire Si vous êtes locataire, veuillez joindre obligatoirement une autorisation du propriétaire ➤ Si vous avez demandé ou obtenu une autre aide financière (prêt, prime ou subvention) en plus de ce prêt, indiquez auprès de qui : ➤ Quel est le montant obtenu : €
Joindre un devis daté de moins de 2 mois à la demande	joindre obligatoirement le(s) devis à la demande

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



Important :

➤ Nous vous conseillons d'étudier votre budget familial et de déterminer si vous pourrez-vous faire face au remboursement de ce prêt ?

➤ Si vous rencontrez des difficultés pour compléter ce dossier, vous pouvez vous faire aider par une Assistante Sociale ou une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

➤ Vous ne devez pas engager les dépenses avant d'avoir obtenu l'accord de la Caf.

➤ Remboursement du prêt

Il s'effectue par des retenues mensuelles sur les prestations familiales pendant 36 mois maximum pour le prêt ménage ou mobilier et 72 mois maximum pour le prêt travaux.

➤ Versement

Le prêt est versé directement au(x) fournisseur(s) dès réception du contrat de prêt signé

Déclaration sur l'honneur :

Nous certifions (1) :

☐ Avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers

☐ Ne pas avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers

(1) Cocher la case correspondante

Le ____/____/____

A

Signature de l'allocataire *(non obligatoire si la demande est complétée en ligne et transmise par voie électronique via la fonctionnalité « Transmettre un document » accessible depuis votre espace personnel « Mon Compte » du site Caf.fr)*

Signature du conjoint(e) *(non obligatoire si la demande est complétée en ligne et transmise par voie électronique via la fonctionnalité « Transmettre un document » accessible depuis votre espace personnel « Mon Compte » du site Caf.fr)*

Si vous êtes sous tutelle : cachet et signature obligatoires de la tutrice ou du tuteur précédée de la mention « bon pour accord » :

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

Page 2 sur 2

IDX W 10205 -



00000001020500000000